

Ce document a été traduit dans plusieurs langues dans un but purement informatif. Le texte original faisant foi (en anglais) peut être consulté sur :

<http://www.icann.org/en/minutes/transcript-voting-statements-18mar11-en.pdf>

**Transcription des déclarations de vote des directeurs sur les résolutions
2011.03.18.23 - 2011.03.18.25:**

Vote sur l'approbation de la candidature au registre ICM de .XXX

Réunion du Conseil de Directeurs 18 mars 2011

Les déclarations ci-dessous reflètent les déclarations des directeurs, fait soit lors de la réunion du Conseil ou soumises par écrit peu après le vote. Les déclarations sont produites dans l'ordre de présentation.

George Sadowsky:

Les questions qui sont présentées par cette résolution ont été parmi les plus controversées de l'histoire de l'ICANN, et lorsque j'ai rejoint le conseil d'administration, je prévoyais que je pourrais devoir leur faire face au cours de mon mandat.

J'ai lutté pendant la dernière année de bonne foi pour comprendre et analyser les questions présentées en fonction de ce que je crois être dans le meilleur intérêt de l'organisation.

En conséquence, j'ai décidé de m'opposer à la résolution.

Ma position est basée sur cinq facteurs principaux.

Le premier, c'est que ma position dans ce vote n'est pas à propos du divertissement de l'adulte. Mon attitude personnelle à l'égard du divertissement pour adultes est libérale. Cela n'a rien à voir avec mon opposition à la résolution proposée.

En outre, mon vote n'est en aucune façon une déclaration contre Stuart Lawley ou contre l'ICM, l'entité qui sponsore point xxx, car à l'exception de prétendre implicitement d'avoir un large appui de participants au sein de l'industrie à laquelle ils appartiennent, je crois qu'ils ont agi selon les procédures établies par l'ICANN.

Notre problème aujourd'hui n'a vraiment rien à voir avec le contenu adulte en soi, et mon vote n'est pas contre la pornographie sur Internet.

Maintenant, comme nous le savons, Internet regorge de sites pornographiques. Ils sont faciles à créer et à trouver, même en absence d'un label commun en haut de l'espace de noms de domaine.

Si point xxx est ou n'est pas approuvé, je prévois que le montant de la pornographie sur l'Internet et son taux de croissance ne changera pas de manière significative.

Deuxièmement, ma position est informée par ma perception d'une preuve insuffisante du soutien de la communauté mondiale.

L'ICM a présenté la candidature de point xxx comme un gTLD sponsorisé, et en vertu du processus sTLD, les candidats devaient montrer - et je cite du RFP pour le cycle de candidatures sTLD – devaient démontrer, je cite, un large soutien de la communauté qu'ils sont censés de représenter.

A ma connaissance, et sur la base des données fournies à ce conseil de diverses manières, je crois que la preuve indique que ce large soutien était illusoire.

Le processus dans lequel ce conseil est maintenant engagé a été lancé lors d'un conseil précédent de l'ICANN, qui a commis ce que je crois être une erreur fondamentale, en acceptant de procéder à des négociations contractuelles avec l'ICM.

Je crois maintenant que le jugement de l'IRP, le comité d'examen indépendant, soutenant que la décision de 2005 du conseil déterminait que l'ICM rencontrait les critères de parrainage, ne devait pas être accepté.

Troisièmement, ce vote n'est pas sur la liberté d'expression. L'Internet est aujourd'hui une infrastructure mondiale que n'importe qui peut utiliser pour devenir un éditeur. Aujourd'hui, il y a des millions de sites Web offrant du contenu au monde sur une très large gamme de sujets et de domaines, y compris les contenus pour adultes. Le mandat de l'ICANN ne s'étend pas en aucune façon au jugement du contenu pour adultes ou tout autre contenu en soi.

C'est mon avis que si point xxx est ou n'est pas agréé, le montant et le taux de croissance des types de contenu sur l'Internet ne changeront pas de manière significative.

Si point xxx n'est pas créé, je continue à affirmer, que les utilisateurs individuels d'Internet ne seront pas lésés.

Les utilisateurs qui veulent du contenu adulte seront capable de le trouver aussi facilement comme si point xxx existait.

Ma conviction est que les éditeurs d'informations sur Internet, y compris les éditeurs de contenus pour adultes, seront en mesure d'appliquer leurs droits de liberté d'expression aussi facilement en absence de point xxx comme en sa présence.

Quatrièmement, et c'est extrêmement important, je crois que l'avenir du DNS unifié pourrait être en cause.

Je soutiens que l'approbation de la candidature de point xxx pourrait encourager un mouvement pour briser la cohésion et l'unicité du DNS.

À mon avis, cela conduirait sans doute à un filtrage du domaine et pourrait susciter l'érosion, la dégradation et la fragmentation éventuelle de l'unique racine DNS.

Maintenant, alors que nous savons que le filtrage existe déjà, je crois que la création de point xxx marquerait la première instance d'une action par ce forum qui peut inciter directement à un tel filtrage, ce qui pose un risque pour la sécurité et la stabilité du DNS.

À mon avis, le conseil ne devrait pas prendre des mesures qui encouragent le filtrage ou le blocage d'un domaine au plus haut niveau.

En outre, je crois que le filtrage de contenu que l'on appelle offensant peut fournir une excuse commode pour les régimes politiques intéressés par une intention de limiter les droits civiques et la liberté d'expression.

En outre, je crois que de tels mouvements fournissent une incitation à fracturer la racine, une préoccupation que nous avons reconnu dans la

préparation pour le programme des nouveaux gTLD comme une menace distincte à la sécurité et la stabilité du DNS.

Ce qui est intéressant, nous avons entendu les opinions d'autres sur ce sujet, disant que la création de point xxx pourrait très probablement conduire à une perte des droits de la liberté d'expression dans les pays avec des régimes répressifs. Cela nous devons l'éviter à tout prix.

La majorité des avis que j'ai entendus dans ces réunions de l'ICANN a exprimé leur soutien à l'inclusion de point xxx à la racine. Cependant, d'un point de vue d'une personne moyenne dans notre vaste monde de 6 1/2 milliard de personnes - je vais le répéter... du point de vue de la personne moyenne dans notre vaste monde de 6 1/2 milliard de personnes, c'est mon avis que ces conversations lors des réunions de l'ICANN seraient très probablement perçues comme une réunion d'un petit club exclusif de personnes fortunées provenant d'un petit sous-ensemble de la population mondiale, dont beaucoup ont, au mieux, une compréhension superficielle des autres cultures et en ce qui concerne l'insuffisance des effets potentiels de l'admission de point xxx dans la racine, dans les sociétés avec des normes culturelles et comportementales différentes et profondément ancrées.

Cinquième- et centralement, l'ICANN a le devoir de défendre l'intérêt public mondial.

L'ICANN a convenu que ses actions doivent être dans l'intérêt public mondial, et je crois que si cette résolution est adoptée et le point xxx est introduit dans la racine, l'action peut être considérée comme contraire à l'intérêt public mondial.

Par rapport à ce que je crois pourrait être un problème important, il y a, au mieux, un intérêt mondial public très limité pour inclure point xxx à la racine, en termes de ses possibles effets du niveau de pornographie infantine sur Internet.

Je crois que c'est plus dangereux qu'il pourrait y avoir d'importants effets nocifs et irréversibles à l'égard de l'unicité et de cohésion de l'Internet mondial si point xxx est, en effet, inclus dans la racine.

C'est mon avis que l'obligation de l'ICANN est de ne pas être un agent passif dans le processus de monétisation des chaînes de caractères, pour des tiers exploitent avec peu de considération pour les effets de ces actions dans le monde.

Si point xxx devait être inclus dans la racine, je crois que ce serait au mépris d'une importante sensibilité mondiale.

Le dialogue communautaire semble considérer les chaînes de caractères surtout comme une possibilité de monétisation et de profit. Cela peut être une approche d'affaires légitimes, mais je crois que dans l'intérêt de la stabilité de l'Internet, c'est le devoir de l'ICANN d'être au courant des externalités négatives probables lors de l'examen de ces activités.

Vous savez, si le vote d'aujourd'hui avait un impact que dans mon propre pays, les États-Unis, je ne m'opposerais pas à la création de ce domaine, mais l'application de cette commission est invitée à examiner des implications plus larges, au-delà des États-Unis, ou même au-delà des pays dits développés.

Elle a le potentiel d'affecter ces 6 1/2 milliard de personnes et la complexité considérable de leurs différentes cultures.

Ces cultures ont des conceptions divergentes sur de nombreux aspects du comportement humain, y compris des approches différentes aux préoccupations philosophiques, aux droits humains et civiques, aux croyances religieuses, à la liberté de parole et d'expression, aux systèmes politiques, à l'expression esthétique, et à la préférence sexuelle.

Nous pouvons avoir des opinions, positives et négatives, en ce qui concerne les autres cultures et leurs systèmes éthiques, mais à moins que l'on ne défende ses propres droits ou les droits fondamentaux des personnes, c'est mon avis que nous devons procéder avec prudence si l'on considère la délégation des domaines de premier niveau, les domaines mondiaux de premier niveau, constitués de concepts et de termes qui peuvent aller à l'encontre de la sensibilité de segments importants de la population mondiale.

En rétrospective, il est regrettable que les critères d'approbation de la demande de l'ICM – c'est-à-dire le processus de sTLD - ne comprennent pas

une procédure d'objection formelle pour tenir compte de la diversité des préoccupations culturelles qui pourraient survenir.

Si point xxx était approuvé, je crois que ce serait une victoire de l'adhésion obligatoire au traitement, plutôt qu'une discussion sérieuse au sujet de notre responsabilité pour l'avenir du DNS et de l'Internet.

Ce serait une victoire du processus sur les objectifs et des moyens sur les buts.

Et si, dans l'avenir, des conséquences négatives imprévues importantes à la suite de cette décision surgissent, notre défense sera limitée à l'excuse: «Mais je suivais seulement le processus"?

Ainsi, en dépit de la possibilité d'aboutir à un changement utile, je crois sérieusement que le projet de résolution actuellement devant le conseil menace l'intégrité du DNS à long terme et travaille contre l'intérêt public mondial. Il devrait être rejeté.

Katim Touray:

Je voudrais également dire que je vais voter contre cette résolution. Et mes raisons pour le vote que j'ai l'intention de faire sont très simples. En fait, c'est une seule.

C'était un processus très controversé, un processus très litigieux, et bien sûr beaucoup d'émotions ont été dépensées par les deux parties sur la question. Mais pour moi, je pense que l'argument rédhibitoire a été ma propre évaluation et mon évaluation de l'impact que je perçois cela aurait sur les relations de l'ICANN avec les gouvernements du monde entier.

Ma conviction est que le GAC est un groupe très important et vital de l'ICANN, et que le GAC auquel nous avons affaire aujourd'hui est différent au GAC avec lequel l'ICANN avait affaire il y a trois ans et, j'ose dire, il y a cinq ans. Il y a eu un changement fondamental dans la gravité central, pour ainsi dire, de la participation du GAC dans l'ICANN. De nombreux gouvernements se rendent maintenant compte du besoin de s'impliquer davantage dans ce que l'ICANN fait pour le plus grand bien de la communauté Internet mondiale.

Et c'est pour cette raison que je pense que l'ICANN, à ce sujet, ne devait pas mettre à part l'avis du GAC et de ses membres, puisque je pense que cela ne serait pas constructif, mais plutôt toxique pour l'atmosphère – positive - que nous devons construire entre l'ICANN et le GAC et le reste des gouvernements du monde.

Et je dis cela aussi parce que dans mon esprit, les relations entre l'ICANN et le GAC et les gouvernements et le GAC sont probablement les seules relations existentielles que nous avons. C'est-à-dire, je dis «existentielles» en ce sens que c'est une relation qui pourrait représenter une menace existentielle pour l'ICANN.

Vous et moi nous savons qu'il y a eu beaucoup de gouvernements qui ont fait pression, dans les forums de la gouvernance d'Internet à travers le monde, pour le transfert de certains des travaux achevés par l'ICANN à d'autres organismes internationaux et à d'autres cadres internationaux.

En d'autres termes, nous parlons d'une situation où il y a de nombreux gouvernements qui seraient très heureux de voir l'ICANN disparaître. Et donc pour cette raison même, pas ce que je vois cela comme un mouvement de panique ou autre chose, mais je pense que dans l'intérêt de l'engagement et de la relation constructive avec les gouvernements du monde, je pense qu'il ne serait pas sage pour nous d'admettre cette résolution. Et c'est pour cette raison que j'ai l'intention de voter contre. Je vous remercie.

Bertrand de la Chapelle:

Comme vous pouvez l'imaginer, c'est une décision extrêmement difficile à faire. En tant que membre du conseil qui arrive après un processus extrêmement long que j'ai suivi énormément, vous pouvez imaginer que j'ai réfléchi à l'importance du vote que je fais aujourd'hui. Je voterai en faveur de la résolution, et je vais vous expliquer pourquoi.

Je partage un grand nombre de préoccupations exprimées par George et Katim. Et je tiens à dire en tant que premier élément que c'est dans un examen complet de toutes les sensibilités culturelles qui sont légitimes d'être prises en compte, qui sont prises en compte. Ce n'est pas tellement une discussion à propos d'une relation entre une petite minorité et les

gouvernements de ce monde. Même une petite minorité, nous sommes exactement ce qui a été décrit. Nous sommes privilégiés. Nous sommes ici. Nous pouvons prendre des décisions. Nous pouvons participer. Rien n'empêche, cependant, une petite minorité de peser le pour et le contre de situations et d'essayer de définir ce qui est mieux pour le monde.

La raison pour laquelle je vote en faveur aujourd'hui, c'est que j'ai étudié les conséquences du vote contre, et les conséquences ne seraient pas fracassantes. Nous pouvons voter contre. Rien ne nous oblige à voter contre. Nous sommes libres. Il s'agit d'une décision.

Si nous votons contre, les choses vont évoluer. Et, soit dit en passant, la manière dont la résolution est rédigée aujourd'hui, si nous votions contre, ce ne serait même pas la fin parce que nous pourrions en fait admettre ensuite une autre résolution pour dire que nous sommes certains de voter contre parce que si on vote contre ici, littéralement parlant, nous n'avons pas décidé contre. Nous avons décidé de ne pas le mettre de façon positive à la racine. Donc, nous pouvons continuer ce jeu pour toujours, et ce jeu peut durer éternellement.

Et alors je me demandais ce qui est le plus important, qu'est-ce le plus nocif pour le modèle que nous suivons. Est-ce que le jeu se poursuive indéfiniment, ou est-ce de résoudre la question aujourd'hui? Et résoudre la question aujourd'hui est de prendre en compte autre chose. Si nous votons contre aujourd'hui et, par exemple, nous décidons de ne pas voter pour approuver, nous pourrions avoir une décision plus tard pour décider formellement de ne pas le faire. Et il est possible de ne même pas avoir une majorité alors.

Mais ce qui se passerait dans tous les cas, même si nous décidions dans ce cycle, dans cette sélection de ne pas approuver l'ICM, il y aura des poursuites judiciaires. Il y aura beaucoup de processus. Ceci n'est pas le problème. Mais il y aura une candidature tout à fait légitime dans le programme des nouveaux gTLD pour .XXX. Et comme George dit, cela n'a rien à voir s'il y a ou s'il n'y a pas de contenu traitant la pornographie sur l'Internet. Ce n'est pas au conseil de l'ICANN de décider si c'est bon ou non d'avoir de la pornographie sur Internet.

S'il y a un vote contre, il y aura une candidature légitime qui viendra dans chaque début de cycle. Et mon évaluation de ce qui est dans le guide de candidature et de ce qui devrait être dans le guide de candidature est que le résultat est qu'un TLD parfaitement non sponsorisé, non-communautaire serait soumis, car c'est un fardeau d'avoir des restrictions de la communauté.

Et je me posais cette question très simple, si c'est mieux d'avoir dans quelques années, un TLD .XXX entièrement non-contrôlée? Parce que il ne serait pas obligatoire d'avoir quelque chose, et il passera à travers les objections ou le mécanisme actuel que grâce à cette racine très tortueuse a conduit à au moins une quantité significative de l'élaboration du présent.

Donc, en conclusion, ce n'est pas une décision facile à prendre. Et la raison pour laquelle je décide en fin de compte que l'intérêt public mondial est satisfait, c'est parce qu'il n'est pas insultant pour les autres cultures. C'est le reflet de la réalité et de la diversité. Et il est tout à fait mieux d'avoir ce cadre que le cadre beaucoup pire qui arriverait nécessairement plus tard. Je vous remercie.

Erika Mann a déclaré:

C'est, en effet, une décision difficile, car elle nous emmène dans de nouveaux domaines. Et chaque fois que nous nous dirigeons vers de nouveaux domaines en tant qu'êtres humains, nous avons tendance à être incertains. Et c'est une réaction naturelle parce que nous ne savons pas en réalité quelles sont les solutions idéales. Mais c'est la façon dont nous, les êtres humains, explorons de nouvelles aventures. Nous ne savons pas quelle est la réponse parfaite. Donc, nous prenons toujours des risques. Ce n'est pas quelque chose de nouveau que nous vivons ici dans le monde Internet. Et avec cette décision sur XXX, je pense que c'est quelque chose qui nous accompagnera pour toujours.

Donc ma considération, en prenant en compte tous les points de réflexion, les questions techniques, s'il sera en conflit avec la façon dont le DNS est organisé, les questions politiques à l'égard de notre environnement mondial, les questions de stabilité. Et j'ai contourné cette question autant que possible dans ce court laps de temps, puisque je me souviens avoir regardé dans les documents, pour trouver des réponses avec la

communauté. Ma réponse est: je vais dire oui. Je veux prendre le risque parce que nous aurons à relever ce défi de toute façon. Si nous ne le connaissons pas aujourd'hui, nous aurons à y faire face avec le nouveau cycle de négociations sur les nouveaux gTLD. Il ne va pas disparaître. Et personne, et au moins pas dans un avenir proche, peut dire que ceci est vrai, ceci est faux.

Donc, en prenant tout cela en considération, je dirais que oui et je vais prendre le risque et relever le défi. Je vous remercie.

Ray Plzak:

Oui, c'est, en effet, un moment de défi. Mais je tiens à souligner le fait que, effectivement, nous suivons un processus ici, mais je ne pense pas que nous sommes esclaves de ce processus.

Je sais que beaucoup de mes collègues du conseil, en fait, tous mes collègues du conseil, ont agonisé sur ce processus. Nous avons agonisé pendant un long moment. Et alors que nous avons choisi de prendre le chemin que nous allons cela ne veut pas dire que nous sommes esclaves de ce que nous faisons.

Nous venons de passer trois, quatre jours de cette semaine et plusieurs jours à Bruxelles, à discuter que sur ce processus. Et donc je pense que cette résolution, bien que difficile, est un défi pour nous en tant qu'organisation. C'est aussi une occasion pour nous de faire un pas en avant, alors je vais voter oui à ce sujet.

Kuo Wei Wu:

Je partage ce que dit George. C'est une décision très douloureuse. Peu importe ce qu'un seul membre décide, je pense que nous faisons tous de notre mieux pour ce mécanisme de l'ICANN, et aussi pour cette communauté dans son ensemble.

Et je crois fermement que chaque membre, peu importe s'il vote en faveur ou contre, je pense que nous cherchons les meilleures intérêts de cette communauté dans son ensemble et de ce mécanisme. Et mon vote sera contre.

Steve Crocker:

Comme vous l'avez entendu, chacune et chacun de nous a travaillé dur pour réfléchir aux questions ici. Je veux qu'il soit clair que ce ceci a pesé lourdement sur nous en tant qu'individus et aussi en tant que membres du conseil.

Nous avons écouté tous les segments de la communauté, et nous avons particulièrement écouté très attentivement, avec grand respect et avec une grande attention le GAC.

Ainsi, la décision que nous faisons ici n'est pas fortuite et elle ne donne, en aucune façon, moins de poids que vous souhaiteriez que nous y donnerions.

C'est la principale chose que je veux dire ici, de ne pas être sur la défensive ou proactive sur le chemin que la décision va prendre, mais à être très, très fort en disant que nous avons été très intéressés, très attentifs et que nous avons accordé une grande importance, comme je l'ai dit, à la fois à la lettre et les sentiments et les significations qui sont véhiculés derrière les mots que nous sont parvenus du GAC. Je vous remercie.

Rita Rodin Johnston:

Il y a une expression aux Etats-Unis "être pris entre le marteau et l'enclume." Et pour ceux qui ne sont pas familiers avec elle, elle connote être pris entre deux choix très difficiles. Et je n'ai jamais ressenti cela de façon si poignante qu'avec cette décision sur le XXX.

J'étais membre du conseil d'administration en 2007 quand j'ai - et nous avons - voté contre XXX. Nous avons été instruits des activités d'un conseil précédent en 2005 pour examiner la candidature pour voir si, entre autres choses, elle répondait aux critères de parrainage. À ce moment, je n'avais pas le sentiment qu'elle le faisait, de façon que j'ai voté contre.

Par la suite, un comité d'examen indépendant a signalé que mon vote avait été mal considéré. En tant que membre du Conseil, je n'avais pas la capacité d'évaluer les critères de parrainage parce que le Conseil avant avait pris cette décision - peut-être de manière confuse - mais il avait pris cette décision en 2005.

Nous sommes maintenant en 2011, six ans plus tard, et nous n'avons pas encore pris notre décision finale. La raison pour laquelle je pense que la situation est entre le marteau et l'enclume c'est parce que cette question est une situation perdant-perdant pour notre conseil. Si nous votons en faveur, nous sommes vus à ignorer les commentaires des participants de la communauté, y compris le GAC. Si nous votons contre, nous n'honorons pas les résultats d'un processus indépendant que nous avons mis en place pour examiner nos décisions.

À mon avis, nous avons tous appris que les critères mis en place dans le cycle du sTLD précédent auraient pu être améliorés dans plusieurs domaines importants. En passant en revue certains des éléments du processus de l'IRP, comme dans beaucoup de processus de l'ICANN, il est également possible d'améliorer. Et comme nous l'avons vu cette semaine, le processus de consultation avec le GAC est encore à ses débuts plutôt récents et a besoin d'une attention urgente.

Mais l'essentiel pour moi est la balance, je sens une responsabilité à l'égard de nos processus. Aussi imparfaites soient-ils - et j'espère qu'ils sont inclus dans le processus d'amélioration ATRT - ils existent. Vous tous les lisez, vous les utilisez, et vous comptez sur eux.

Dans ce cas, je ne crois pas que je peux maintenant à nouveau voter une deuxième fois contre ce TLD. Pour moi, cela voudrait dire que je place mon statut de membre du Conseil au-dessus de tout et de tout le monde ici, et je ne pense pas que c'est approprié ou même légèrement vrai.

Ce n'est pas un débat sur la pornographie ou la liberté d'expression ou le respect des différences religieuses, culturelles ou gouvernementales. Le temps pour ceci a passé il y a longtemps. Il s'agit d'un débat sur le respect du processus.

J'espère donc que, pour canaliser le Président Clinton comme beaucoup l'ont fait cette semaine, indépendamment de notre point de vue individuel ou personnel sur cette question, nous pouvons tous nous réunir et essayer d'avancer avec cette extension.

Je tiens à exprimer des excuses aux membres du GAC qui ne prennent pas en charge cette extension. Le blocage se produit aujourd'hui, et ce vote pourrait exacerber ce qui serait très regrettable.

Je tiens à m'excuser auprès des membres de la communauté qui ont pris le temps de venir à la réunion hier et qui sont venus de nombreux fois au cours de ces longues années pour s'opposer à cette extension. La bonne nouvelle pour vous est que XXX n'annulera pas la liberté d'expression, ni ne portera-t-il atteinte à aucun autre TLD, afin que vos sites en point com et d'autres puissent continuer à se développer, ou faire ce que le mot approprié serait là ce qu'ils font.

Et, enfin, au registre point xxx, bonne chance, garçons et filles. Vous pouvez être sûr que tous les regards seront sur vous. J'espère que vous respectez vos engagements contractuels et que vous serez prudents, prudents et responsables dans cet espace nouveau et audacieux. Merci beaucoup.

Suzanne Woolf:

Je veux juste faire remarquer brièvement que l'une des raisons pour lesquelles cela a été un tel ensemble de décisions difficiles, c'est que parfois il n'est pas possible de donner des conseils techniques sans ambiguïté, autant que nous aimerions que le monde fonctionne de cette façon, et celui-ci a été un de ces moments. Il semblait intéressant d'observer la question de l'interdiction de l'accès ou le blocage qui apparaît dans la justification après beaucoup de discussions et de recherches d'âme. Je vais le signaler à partir du document.

La question que les gouvernements ou toute autre entité bloquent ou filtrent l'accès à un TLD spécifique n'est pas unique à la question du sTLD point xxx. Ce que nous accordons c'est que le blocage des TLD est généralement indésirable. Si un certain blocage du sTLD XXX se produit, il n'y a aucune preuve que le résultat sera différent de celui du blocage qui se produit déjà. Je vous remercie.

Rod Beckstrom, PDG et président (à l'appui de son abstention):

Ce fut une décision extrêmement difficile. Il ya eu de longues discussions et débats du Conseil sur cette question.

Comme dit à Bruxelles en juin dernier, lorsque cette question était également parvenue à un autre vote lié, bien que je reconnaisse la contribution à la responsabilisation de l'ICANN et de transparence prévues par l'existence et l'utilisation du processus d'examen par une commission indépendante, je n'en demeure pas moins préoccupé par la détermination de deux des trois panélistes que le conseil d'administration de l'ICANN ne doit pas faire preuve de jugement des affaires dans la conduite de ses affaires. Je reconnais que le Conseil n'a pas retenu cette conclusion de ces panélistes, et que le Conseil a confirmé son application de jugement des affaires de la présente décision au sein de la justification de cette décision.

À mon avis en tant que PDG, il est important de réaffirmer que le Conseil doit être en mesure de recourir au jugement des affaires afin de protéger l'intérêt public mondial dans la coordination de la racine de l'Internet et du système des noms de domaine...

En outre, je remarque des préoccupations du GAC, qui, tout en ne s'exprimant pas comme une décision claire, étaient néanmoins directionnelles.